



Villejust, le 15 novembre 2018

Mesdames, Messieurs les Maires du Siom de la Vallée de Chevreuse

Nous faisons suite à la lettre ouverte que vous avez adressée, en tant que Maires du Siom de la Vallée de Chevreuse aux représentants CGT Essonne Central/Départemental/Local et à la direction de la société Sepur.

Vous précisez que le Siom de la Vallée de Chevreuse a attribué en septembre 2018 un marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur 17 communes du territoire à la société SEPUR, au terme d'un appel d'offres lancé en novembre 2017.

De même, vous rappelez utilement que conformément à la Convention Collective Nationale des activités du déchet, la société SEPUR a l'obligation de reprendre le personnel de l'entreprise sortante, à savoir la société OTUS.

Les salariés transférés au sein de cette société SEPUR ont déposé le 23 octobre 2018, par mon intermédiaire en tant que délégué syndical central CGT, un préavis de grève à effet du 1er novembre 2018, date du transfert effectif du marché de la société OTUS à la société SEPUR.

En effet, les conditions de travail et de rémunération au sein de la société SEPUR sont particulièrement désavantageuses.

Ainsi, à titre d'exemple, aucune représentation du personnel ne sera plus présente au sein de l'établissement de Villejust, la société SEPUR refusant de considérer l'agence de Villejust comme un établissement distinct.

De nombreux éléments de salaire sont supprimés (encombrants, végétaux) ou diminués (ancienneté, vacances, 13^e mois, nuit). Le versement d'une prime occasionnelle proposée par SEPUR dans le cadre de nos discussions, ne compensera pas cette perte de salaire, d'autant que la durée d'application et le montant exact ne sont pas déterminés, que cette compensation ne s'appliquera pas aux nouveaux salariés embauchés applicables.

L'organisation du travail et les modalités de rémunération au sein de cette société sont telles que la perte de salaires grève les budgets des familles des salariés transférés.

En outre, la crainte des salariés pour le maintien de leur emploi est réelle. Ainsi, la précarisation des emplois au sein de la société SEPUR et le départ des salariés les plus anciens paraissent être les conditions nécessaires pour que cette société puisse tenir les engagements financiers pris dans le cadre de l'appel d'offre.

Ces revendications ont motivé le dépôt de notre préavis de grève et celles-ci restent valables encore à ce jour en l'absence de réponse solide de la part de la société SEPUR.

Cependant, il nous faut vous alerter sur la désinformation faite par la société SEPUR.

Alors que les salariés ont déclaré être en grève le 1er novembre, ils se présentent dans les locaux tous les jours pour travailler et déclarent formellement ne plus être en grève depuis le 2 novembre 2018 inclus. Nous réclamons depuis que l'agence SEPUR fournisse enfin les équipements et formation pour nous permettre d'exécuter notre mission. La société n'a jamais pris possession des locaux de l'agence.

Cependant, malgré nos courriers et mises en demeure, l'agence de Villejust reste vide, les véhicules de la société SEPUR et les équipements étant affectés à d'autres agences.

Les collectes sont assurées depuis le 1^{er} novembre dernier par des intérimaires, à partir d'autres sites de la région parisienne, en flux mixte, dans des conditions de sécurité et de traitement dégradées (travail en poste isolé, transports sur de grandes distances) alors même que les salariés sont à la disposition de la société SEPUR au sein de l'agence de Villejust, ce que la société n'ignore aucunement.

L'inspection du travail est elle-même venue constater cette situation.

Nous entendons donc votre appel et vous demandons de bien vouloir agir et nous aider pour faire cesser une situation dommageable pour tous.

Marc Chauvanet

Délégué Syndical central CGT